



Pb coupure de forfait téléphonique

Par **fouk91**, le **29/06/2009** à **20:15**

Bonjour,

J'ai souscrit à un forfait de téléphonie mobile début janvier 2009 sur internet. J'ai reçu le téléphone assez rapidement mais aucun autre document m'indiquant mon numéro de ligne et la démarche à suivre pour la mise en route de la puce etc. Après plusieurs coups de téléphone au service clients, l'opérateur à bien voulu activer ma ligne et en m'affirmant que j'allais recevoir sous peu mon contrat que je devais signer et renvoyer muni d'une permission de prélèvement automatique.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu le contrat et entre temps, je suis parti en stage à l'étranger où je suis encore. Au mois de février, ne recevant pas de paiement de ma part (ce qui est normal puisque je n'ai pas reçu de documents m'indiquant la démarche à suivre), l'opérateur a coupé ma ligne et m'a demandé le paiement des mois dûs. J'ai donc payé ce que me demandais l'opérateur mais ma ligne est restée coupée. J'ai donc décidé d'attendre mon retour en France pour régler ce problème et j'ai malgré tout envoyé une lettre à l'opérateur afin d'expliquer ma situation et en disant clairement que je souhaitais un arrangement à l'amiable.

Seulement dernièrement, mes parents ont reçu une lettre me demandant de payer la totalité du forfait (engagement d'un an). Que dois-je faire ? Mon souhait est simplement de reprendre mon forfait en revenant en France mais est-ce possible ? On-t-ils le droit de me réclamer les mois restant du forfait sachant que je n'ai jamais reçu de contrat et que je ne suis donc pas engagé avec eux ? Ils n'ont également pas eu d'autorisation de prélèvement de ma part. Merci par avance pour votre aide.